

**SAISON 2006/2007**

**PROCES-VERBAL N°5  
DU COMITE DIRECTEUR FEDERAL  
12 MAI 2007**

**Présents :**

Monsieur Gil PELLAN, Président  
Messieurs Laurent MOREUIL, Trésorier Général Adjoint  
Christian ALBE, Trésorier Général  
Daniel MURAIL, Secrétaire Général, Secrétaire de séance  
Philippe BEUCHET, Vice-Président, Chargé des Organisations et des Relations Internationales

**Membres élus du Comité Directeur Fédéral**

Mesdames Valérie DELOUTRE, Isabelle LALANNE,  
Messieurs Jean-Claude BOUR, Serge DELOUTRE, André GLAIVE, Eric TANGUY, Robert FLANDIN, Jean-Charles BADIN, Jacques SHAW.

**Excusés :**

Mademoiselle Hélène GROC, Membre du Bureau Exécutif, Chargé de mission  
Mesdames Claude DENGREVILLE, Dominique MAINGUY-GOASDOUE, Brigitte TROUILLET  
Messieurs Thibaud SARRAZIN, Vice-Président, Chargé du Marketing  
Jean Philippe LACHAUME, Secrétaire Général Adjoint  
Pierre COQUAND, Président de la LNV  
Patrick VARACHAUD Jean-Paul ALORO, Vice-Président de la LNV.  
Jean PERIOU, Secrétaire Général de la LNV (Absent Samedi), Francis DRUENNE, Patrick RACHARD, Maurice BOISSEAU,  
Docteur Richard GOUX, Médecin Fédéral

**Ordre du Jour :**

<b>4</b>		<b>POINT FINANCIER</b>	<b>CA</b>
	<b>41</b>	Point financier	
<b>5</b>		<b>DTN</b>	<b>GP</b>
	<b>51</b>	Frais de formation (transfert)	
<b>6</b>		<b>LNV</b>	<b>GP</b>
	<b>61</b>	Proposition d'accord FFVB – LNV : joueurs de formation française	
<b>9</b>		<b>INTERNATIONAL</b>	<b>GP</b>
	<b>91</b>	CEV : clubs participants aux Coupes d'Europe	

Le Président,  
Gil PELLAN

**4 – POINT FINANCIER**

(VOIR DOCUMENT DES PROPOSITIONS FINANCIERES)

*Le secrétaire général* rappelle les envois par mails de M. Francis DRUENNE et de M. Maurice BOISSEAU.

Il signale d'autre part qu'il est en relation téléphonique avec M. Jean Philippe LACHAUME et pourra rapporter son avis.

*Le président Gil PELLAN* rappelle que l'organisation de la FFVB n'est pas en adéquation avec le projet politique et les perspectives évolutives de la saison à venir et des trois réflexions qui amèneront à une Assemblée Générale Extraordinaire en décembre – janvier : commission administrative et juridique, réflexions sur les compétitions sportives, et proposition d'aménagement de procédures et règlement financier.

*André GLAIVE* exprime la nécessité de voir le budget en fonction de la politique fédérale et si possible sur une programmation de plusieurs années.

*Serge DELOUTRE* fait une remarque sur le retard dans la présentation de cette proposition pour l'ordre du jour.

En réponse, *Le Secrétaire Général* rappelle la difficulté devant laquelle la FFVB a été mise, suite à l'accident de Christian ALBE.

*Isabelle Lalanne* souhaite que les documents soient envoyés aux ligues.

*Le président Gil PELLAN* rappelle le changement nécessaire de relations avec les clubs (premières conclusions des rencontres du président ou du secrétaire général dans les réunions de ligues). Nous devons nous diriger vers plus de professionnalisation donnant aux élus le moyens d'exercer pleinement leurs fonctions électives en les libérant des tâches administratives d'exécutions.

Date de rédaction : 30/05/2007  
Date d'approbation : Adopté par le CDF N°6 du 01/06/2007  
Date de diffusion : 25/06/2007  
Auteur : Daniel MURAIL

Reprise de la présentation de l'explication sur la provenance des 11 euros par le Trésorier Général

Proposition N°1 REDEVANCES

Sur le chapitre des **affaires sportives**

Dépenses		Recettes	
Réalisé	Voté	Réalisé	Voté
925	835	855	825

Soit un déficit de  $925 - 855 = 70$  k€

Le trésorier général propose une augmentation **des redevances N1 N2 N3 de 8%** (proposition 1) page , prenant en compte les augmentations de dépenses nécessaires à la réalisation des championnats

**Proposition adoptée**

Proposition N°2 et N°3 TARIF LIGUES / DOM TOM

L'**estimation** est faite sur la base de 90000 licenciés payant (réalité 2006 – 2007). Budget prévisionnel établi sur la base de 109000 licences.

**Explication de l'augmentation du tronc commun de 10,95€**

- **Fonctionnement fédéral, Equipes de France VB et BV, structuration professionnelle de la FFVB, service aux adhérents, Aide à l'emploi** ... chiffre de calcul sur la base de l'an dernier (décision politique) : 360 000 euros, soit **4€/licence**

- **Réduction des droits de mutation** (décision politique) pour les ligues et départements (toutes catégories confondues). Sur la base des chiffres de l'an dernier, l'estimation du manque à gagner est de 95000 €, soit **1,06€**

Le groupe de pilotage développement « FFVB / CNO SF » a proposé pour les juniors, on ajoute les seniors : argumentation identique pour des questions de changement de travail, demande récurrente sur les départements.

Rappel : les droits de mutation fédéraux n'existent que sur les catégories Juniors, espoirs, seniors. Ce qui nécessite de ne plus demander la suppression des mutations sur les cadets,

D'autre part, la part des ligues et des comités pourrait ne plus exister, le travail surtout informatisé, s'effectue plutôt au niveau de la fédération et la remarque sur la perception des licences s'applique aux mutations. Pour les ligues, cela rentre donc dans les « frais de fonctionnement administratifs ».

**23 - Réduction des droits d'affiliation** (décision politique) : Le groupe de pilotage développement « FFVB / CNO SF » a proposé une réduction des affiliations tenant compte du nombre de licenciés et favorisant les petites structures.

Les demandes « à la base » sont aussi de prendre en compte pour les « clubs départementaux », petits clubs, ayant dans leur majorité peu de licenciés (pour certain surtout « loisir », pour d'autres se « bagarrant » pour les jeunes. (744 clubs de moins de 40)

La proposition prend en compte de ces deux demandes et se veut aussi **SIMPLE** à gérer.

La situation d'un club pour l'une ou l'autre de sa catégorie sera considéré en fonction de l'évolution son équipe senior : départemental, régional, nationale. Ainsi les clubs départementaux pourront toujours se mobiliser sur le développement des jeunes sans changer de catégorie de paiement même en augmentant leurs nombres de licences jeunes.

Sur la base des chiffres de l'an dernier, l'estimation du manque à gagner est de 106000 euros € soit **1.18€**

**- Création de 15 postes Assistant Technique fédéraux (équivalent CTS-FAR)** (décision politique) :

Ces postes sont mis à disposition par convention dans les Ligues avec une responsabilité d'emploi du temps confiée à la ligue sur la durée annuelle de son temps de travail et la réalisation d'objectif de la mise en place de la politique fédérale.

Le coût estimé est de 30000€ annuel par poste soit 450000€ et **5€/licencié**

**25 – Total à répercuter pour la mise en place des décisions politiques :**

**4 + 1.06 + 1.18 + 5 = 11.25 €**

**La proposition de 10.95 d'augmentation soit un total de 22 euros pour le tronc commun.**

Les tarifs des options ne changent pas

La déclinaison des DOM TOM est présentée selon les propositions en charges habituelles de la FFVB.

### **Proposition adoptée**

#### *Proposition N°4 AMENDES*

Simple changement amendes pour les entraîneurs

**L'ensemble du document est adopté et sera envoyé aux délégués.**

## **5- DTN : Frais de transfert**

### *51 – Frais de Formation (Transfert)*

Les joueurs issus de la formation française, (inscrits ou ayant été inscrits sur la liste de haut niveau), joueurs ayant un contrat professionnel ou aspirants, mutés dans un club à l'étranger devra s'acquitter de frais de transfert selon le tableau suivant.

Date de rédaction : 30/05/2007  
 Date d'approbation : Adopté par le CDF N°6 du 01/06/2007  
 Date de diffusion : 25/06/2007  
 Auteur : Daniel MURAIL

<b>Catégories</b>	<b>Masculins</b>	<b>Féminins</b>
- 23 ans au 1 <sup>er</sup> Juin de la saison en cours	<b>6 000 €</b>	<b>6 000 €</b>
23 à 28 ans au 1 <sup>er</sup> Juin de la saison en cours	<b>3 000 €</b>	<b>3 000 €</b>
+ 28 ans au 1 <sup>er</sup> Juin de la saison en cours et Internationaux	<b>1 000 €</b>	<b>1 000 €</b>
+ 28 ans au 1 <sup>er</sup> Juin de la saison en cours et plus internationaux	<b>1 500 €</b>	<b>1 500 €</b>
* POUR TOUTES LES DEMANDES DE TRANSFERTS DONT LA DUREE EST INFERIEURE A <b>6 SEMAINES</b> , LES FRAIS DE TRANSFERTS POUR LES JOUEURS/JOUEUSES QUI NE SONT PLUS INSCRIT(E)S SUR LES LISTES DE HAUT-NIVEAU OU LIBERE(E)S DES OBLIGATIONS INTERNATIONALES SERONT DIMINUES DE 50 %.		
* POUR TOUTES DEMANDES DE TRANSFERTS POUR LES JOUEURS/JOUEUSES AMATEURS EVOLUANT AU NIVEAU NATIONALE ET AU DESSOUS , DES FRAIS ADMINISTRATIFS DE <b>250 EUROS</b> PAR DOSSIER SERONT DEMANDES.		

## **6 - LNV**

### *61 - Proposition d'accord FFVB – LNV : joueurs de formation française*

Le point suivant est remis à l'ordre du jour suite au débat du CDF du 28 avril et la prise en compte des remarques :

### **ACCORD FFVB LNV : joueurs étrangers : propositions de la FFVB**

Cet accord préalable entre la FFVB et la LNV est un complément aux règles de la LNV et non un substitut ou une invalidation des articles existants.

Sur l'ensemble du secteur Professionnel Pro A et Pro B Masculin – Pro A Féminine, un nombre minimum de joueurs (ses) issus (es) de la formation française doivent figurer sur la feuille de match dès la saison sportive 2007 /2008.

Pour les Club de Pro A et Pro B Masculin – Pro A Féminine, disposant d'un CFCP, ce nombre s'entend avec au minimum de 1 joueur (se) CFC avec contrat Aspirant et/ou avec Convention de Formation inclus, à chaque match. L'inscription CFC sur toutes les feuilles de matches s'effectue conformément aux dispositions réglementaires en cours soit 26 obligations / Années.

Date de rédaction : 30/05/2007  
Date d'approbation : Adopté par le CDF N°6 du 01/06/2007  
Date de diffusion : 25/06/2007  
Auteur : Daniel MURAIL

Un (e) joueur (se) issu (e) de la formation française est un (e) :

Joueur (se) de nationalité française issu (e) de la filière d'accès au Haut niveau  
 Joueur (se) de nationalité française issu (e) de la formation club  
 Joueur (se) de nationalité française ayant un contrat d'aspirant et/ou une Convention de Formation

Un (e) joueur (se) qui n'est pas de nationalité française, qui a évolué d'une façon continue durant 4 ans dans le championnat de France sera comptabilisé dans les joueurs (ses) issus (es) de la formation française lors du l'établissement de la 5<sup>ème</sup> licence de l'année consécutive.

#### CONCERNANT LES MASCULINS

L'échéancier d'application sera le suivant :

2007/2008: 6 joueurs issus de la formation française  
 2008/2009: 7 joueurs issus de la formation française

#### CONCERNANT LES FEMININES

L'échéancier d'application sera le suivant :

2007/2008: 4 joueuses issues de la formation française  
 2008/2009: 5 joueuses issues de la formation française

Une évaluation sera effectuée en fin de deuxième année sportive.

## 9 - INTERNATIONAL

### *91 - CEV : clubs participants aux Coupes d'Europe*

Le Comité Directeur Fédéral se prononce sur le principe d'appliquer le règlement de la CEV publié le 4 octobre 2006 concernant la désignation des qualifiés pour les Coupes d'Europe.

Le Secrétaire Général,  
 Daniel MURAIL

Le Président,  
 Gil PELLAN

#### **DESTINATAIRES :**

Liges Régionales Métropolitaines et d'Outre-Mer  
 Comités Départementaux  
 Membres du Comité Directeur Fédéral  
 Membres des Commissions Centrales  
 Direction Technique Nationale  
 Diffusion Interne

Date de rédaction : 30/05/2007  
 Date d'approbation : Adopté par le CDF N°6 du 01/06/2007  
 Date de diffusion : 25/06/2007  
 Auteur : Daniel MURAIL